

"Sociétés plurielles, Travail social et Vivre ensemble"

Axe 3 : Élaboration et mise en œuvre des politiques publiques

Contribution par François Teissier, Président de l'IMF

Institut Méditerranéen de formation et recherche en travail social

(Provence Alpes Côte d'Azur, France)

## **Cohésion sociale et développement économique : le travail social est-il une charge ou un investissement ?**

### **Introduction : quelques rappels**

Sans revenir sur l'histoire du travail social il est important de rappeler que l'intervention de la collectivité ou de l'État se définit jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle par "la bienfaisance" et "l'assistance", par exemple en France avec l'aide des municipalités au travers du "bureau de bienfaisance" et du "bureau d'assistance" (aujourd'hui CCAS-Centre communal d'action sociale). Ce qui est mis en valeur dans ce terme **bienfaisance** comme dans le mot **œuvre** ce n'est pas la personne aidée, c'est l'aidant, la personne charitable, le philanthrope, la collectivité.

Ce modèle a continué à survivre, y-c avec la grande loi de 1975 en France relative aux institutions sociales et médico-sociales, où n'y sont évoquées que ces institutions sans que soient mentionnées les personnes aidées. Ces institutions y sont définies dans son Art. 1<sup>er</sup> comme des organismes publics ou privés qui, à titre principal et d'une manière permanente :

- 1° Mènent, avec le concours de travailleurs sociaux, d'équipes pluridisciplinaires, des actions à caractère social ou médico-social, notamment des actions d'information, de prévention, de dépistage, d'orientation, de soutien ;
- 2° Accueillent, hébergent ou placent dans des familles des mineurs ou des adultes qui requièrent une protection particulière ;
- 3° Reçoivent des jeunes travailleurs ;
- 4° Hébergent des personnes âgées ;
- 5° Assurent, en internat, en externat, dans leur cadre ordinaire de vie, l'éducation spéciale, l'adaptation ou la réadaptation professionnelle ou l'aide par le travail aux personnes mineures ou adultes, handicapées ou inadaptées.

On reste encore dans une logique de la "prise en charge" des publics concernés dans des établissements spécialisés aux normes techniques particulières. Il faut attendre les années 1990 pour voir apparaître une autre logique : celle de "l'accompagnement social".

Pourtant en 1959, les Nations unies définissaient le **travail social** comme étant « une activité visant à aider à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social, cet objectif est atteint par l'utilisation de techniques et de méthodes destinées à permettre aux individus, aux groupes, aux collectivités de faire face à leurs besoins, de résoudre les problèmes que pose leur adaptation à une société en évolution, etc. ...».

En France les choses changent avec la loi de 2002 qui donne la définition suivante des principes et des missions de l'action sociale :

« L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir [...] l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets ».

L'accent est mis alors, moins sur la mission de prise en charge en établissement que sur l'accompagnement et la promotion des personnes. C'est qu'en effet depuis vingt-cinq ans, la médiation, l'intégration scolaire, la prévention, le maintien à domicile et l'insertion par l'économique se déclinaient de plus en plus en d'autres termes ...

**Et l'AG de l'IASSW du 10-07-2014 à Melbourne donnait une définition internationale du travail social comme étant "une pratique professionnelle et une discipline qui promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le développement du pouvoir d'agir et la libération des personnes."**

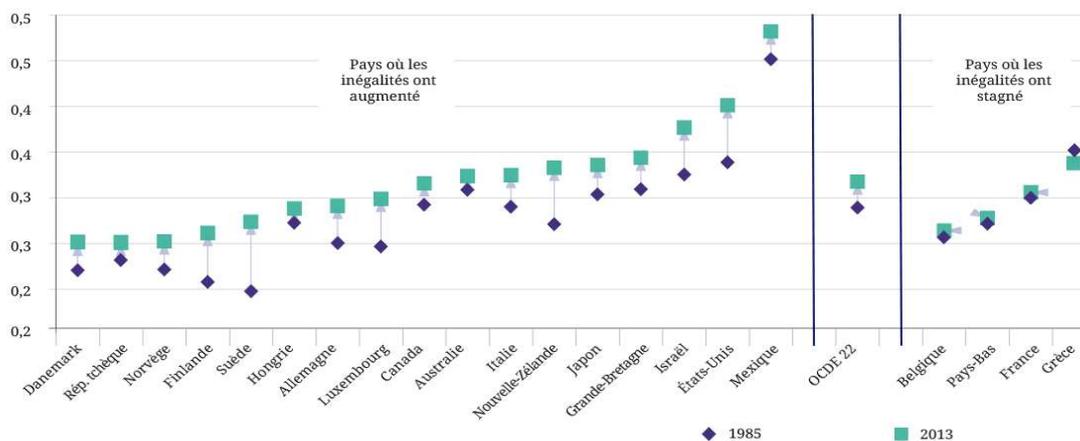
Définition reprise en France en 2017 par le Haut Conseil en Travail Social (HCTS, 23 février 2017) et inscrite dans le décret 2017-877 du 6 mai 2017 qui précise que "le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société".

## I- La cohésion sociale est menacée par l'augmentation des inégalités

Énoncée pour la première fois par le sociologue français Émile Durkheim dans son ouvrage *De la division du travail social* en 1893, **la cohésion sociale** est alors "l'état de bon fonctionnement de la société où s'exprime la solidarité entre individus et la conscience collective".

C'est à Émile Durkheim nommé à la tête de la première chaire de sociologie française que l'on doit cette appellation actuelle et générique de "**travail social**", **entendue non dans son acception professionnelle contemporaine, mais comme l'ensemble des activités qui, dans une société, contribuent à sa production, à son renouvellement, etc..**

ÉVOLUTION DE L'INDICE DE GINI, 1985-2013



SOURCE : OCDE

Les inégalités de revenus ont substantiellement augmenté dans les économies avancées depuis le milieu des années 1980, sans que la crise de 2008 modifiât profondément cette évolution (1).

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) seraient nuls sauf un seul. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est plus élevé.

Une baisse de l'indice de Gini observée entre deux dates indique une diminution globale des inégalités. A l'inverse, une élévation de l'indice reflète une augmentation globale des inégalités.

Cette tendance a été particulièrement marquée aux États-Unis alors même que la distribution des revenus était déjà très inégalitaire dans les années 1980. Elle l'a aussi été dans des économies partant de niveaux d'inégalité plus faibles comme la Suède, la Finlande ou l'Allemagne. Cette augmentation des inégalités sur l'ensemble de la distribution des revenus a également coïncidé avec une captation croissante des revenus par les 1 % les plus riches et avec une augmentation des inégalités de patrimoine.

De nombreux travaux empiriques récents montrent que tant un niveau élevé qu'une augmentation des inégalités réduisent le niveau et la soutenabilité de la croissance du PIB dans les économies avancées.

Des inégalités excessives ou trop dynamiques pèsent sur l'investissement en capital humain des plus pauvres, engendrent une instabilité politique qui freine l'investissement et réduisent le consensus social nécessaire aux réformes favorables à la croissance. Ces études soulignent toutefois que l'effet des inégalités sur la croissance diffère selon leur nature : alors que le creusement des inégalités sur le bas de la distribution des revenus a clairement un effet négatif, l'impact des inégalités extrêmes, celles du haut de la distribution (les 1 %), est moins évident lorsqu'il reflète une dynamique entrepreneuriale d'innovation.

**Selon l'OCDE, le maintien des inégalités au niveau actuel a un coût non négligeable pour la croissance dans les économies avancées, de l'ordre de 0,2 % à 0,3 % par an, réduisant à environ 1,5 % par an la croissance sur la décennie 2017-2027 (1).**

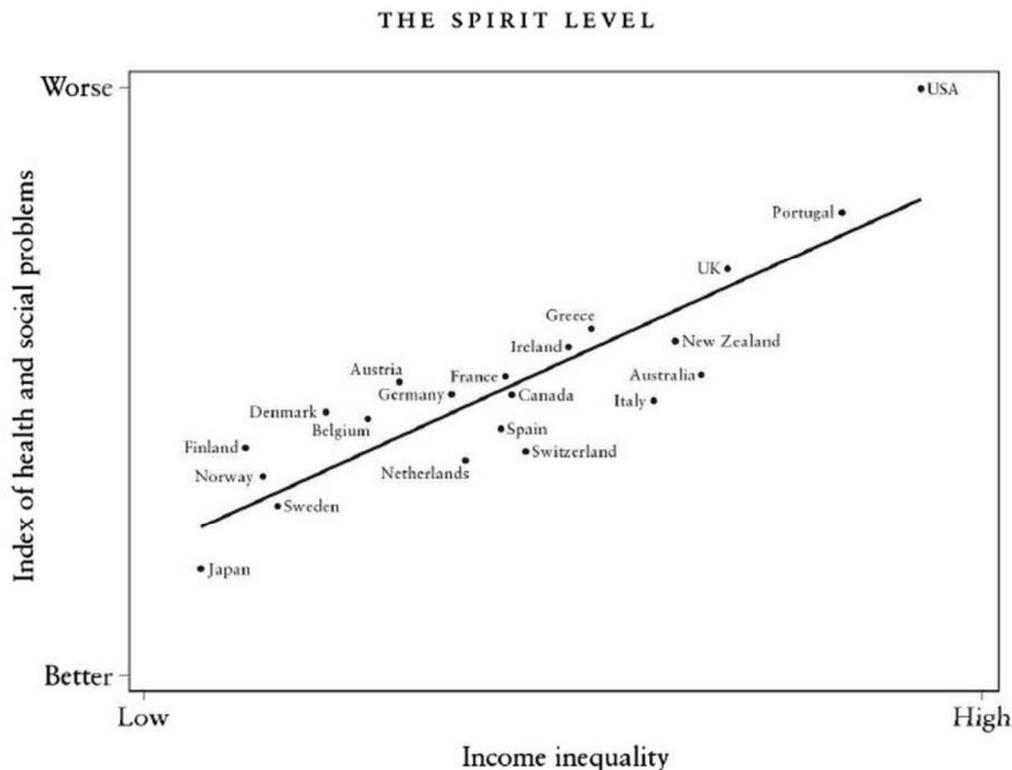
***Il en est de même des discriminations*** (origine géographique, handicap, orientation sexuelle, lieu de résidence, etc.). Si elles sont un affront au principe d'égalité, autant qu'elles minent la cohésion sociale et la confiance dans le pacte républicain, les discriminations sont aussi un non-sens économique. **Et la facture est lourde. En France le coût des seules inégalités d'accès à l'emploi et aux postes qualifiés s'élèverait dans un scénario médian à 150 milliards d'euros, soit 7 % du PIB selon le rapport de France Stratégie sur *Le coût économique des discriminations*, paru en septembre 2016 et qui se concentre sur l'accès à l'emploi des femmes, des enfants d'immigrés et des natifs des départements d'outre-mer (2).**

**Corrélativement les inégalités sociales fragilisent les liens sociaux, nuisent à la participation de tous à la vie sociale et créent dans la population un sentiment d'injustice sociale.**

Sur ce sujet un livre a marqué les esprits *The Spirit Level. Why Equality is Better for Everyone* (Penguin Books, Londres, 2010) traduit en français sous le titre **L'égalité, c'est la santé** (*Démopolis*,) préfacé par le diabétologue André Grimaldi et réédité plusieurs fois depuis.

Deux spécialistes britanniques d'épidémiologie, Richard Wilkinson et Kate Pickett, y montrent de façon irrécusable que **plus l'inégalité sociale dans un pays développé ou dans un État fédéré des Etats-Unis s'avère forte, plus toute une série de problèmes sociaux prennent de l'importance** : sociabilité et confiance, santé mentale et usage des drogues, santé et espérance de vie, obésité, performances scolaires, maternités précoces, violence physique, répression pénale et taux d'emprisonnement, mobilité sociale intergénérationnelle.

Le parallélisme des différents classements est pour le moins étonnant : la situation la plus typique voit les Etats-Unis, les pays de langue anglaise, et le Portugal à une extrémité (celle du maximum de problèmes sociaux étudiés en corrélation avec une inégalité sociale maximum), et le Japon et les pays scandinaves à l'autre extrémité (celle du minimum de problèmes sociaux étudiés en corrélation avec le minimum d'inégalité sociale).



## II- Réconcilier l'économique et le social

C'était déjà le titre d'un rapport de France Stratégie en juin 2014.

Et Jean Pisani-Ferry, économiste français et Commissaire général de France Stratégie, concluait son introduction à ce rapport par ces mots : "**Il n'y a aucune contradiction entre équité et réformes économiques porteuses de prospérité, là où trop souvent, on oppose justice sociale et efficacité**".

### **Peut-on aller plus loin et dire que la cohésion sociale est source de richesse ?**

Pour répondre à cette question il faut faire un détour par des travaux de nombreux chercheurs qui, depuis les années 70, s'intéressent aux transformations de la société industrielle afin de décrire les mutations du capitalisme contemporain dont les conséquences sont encore grandement en devenir.

Car si l'on a longtemps pensé que seule la création de richesses économiques pouvait, via la redistribution, créer de la cohésion sociale (comme il en fut dans la période dite des trente glorieuses) ce n'est peut-être plus le cas aujourd'hui face précisément aux transformations de l'économie contemporaine.

Les analystes sont en général d'accord pour dire que ces transformations tiennent à la fois à la prise de conscience écologique, à l'interdépendance accrue des économies, mais aussi et surtout à l'importance croissante de l'immatériel.

Consécutives notamment au développement des nouvelles technologies, ces mutations ont été décrites sous des vocables divers comme "société postindustrielle", "société de l'information", ou encore "société de la connaissance" (UNESCO, Union européenne), ...

Ces expressions illustreraient une évolution profonde du capitalisme contemporain, liée à **la montée de l'immatériel** dans la production de valeur. Je m'appuie ici notamment sur les travaux d'Éric Dacheux et Daniel Goujon (4) se référant eux-mêmes à de nombreux travaux.

Ainsi en est-il de :

**La dématérialisation de la monnaie** entraînant une extrême volatilité des capitaux.

**La numérisation de l'information** avec le développement des nouvelles technologies numériques qui a profondément transformé les procès de production, les modes de distribution, les habitudes de consommation.

**La croissance des services avec des évolutions lourdes** comme les délocalisations, la croissance des prestations intellectuelles (coaching, conseil en entreprise...) que l'on classe aussi sous l'appellation de « services ».

**L'importance des actifs immatériels** qui constituent une part croissante du capital des entreprises sous la forme "d'actifs immatériels" : marques, brevets, droits d'auteurs, ...

**Le rôle déterminant de la recherche dans la croissance économique** que l'on nomme capitalisme cognitif et qui situe la place centrale de la recherche dans la production de connaissances source de croissance.

Cette évolution interrogerait la définition classique de l'économie. Celle-ci ne serait plus une science mathématique de la gestion de la rareté, mais une science sociale de la création de richesse.

Ces processus n'étant pas achevés, les tentatives d'interprétation et de conjuration des mutations en cours ne sont pas tranchées. De façon schématique ces tentatives d'interprétation relèvent de deux types d'analyses divergentes :

- Un premier groupe d'analyses considère que la connaissance est "une marchandise fictive" relevant du marché (cf. l'exemple des droits de propriété intellectuelle), et que le néocapitalisme l'intègrera dans ses pratiques,
- Un deuxième groupe d'analyses considère que les biens et services immatériels changent de nature car ils sont duplicables à l'infini, presque sans coût. La rareté disparaissant, ils perdent leurs caractères exclusifs et rivaux, le prix n'est donc plus pertinent pour régler leur échange sauf si l'on parvient artificiellement à recréer de la rareté (c'est un reproche fait aux tenants du premier groupe).

C'est dans ce groupe d'analyses qu'émerge l'idée que "**dans une économie de la connaissance (les savoir-faire, les brevets, la science, les réseaux d'échange), la principale source de valeur réside dans l'intelligence collective**" ainsi que le formule le philosophe français André Gorz.

Selon son expression "*c'est en se diffusant comme bien accessible à tous que la connaissance engendre des connaissances supplémentaires*" ("L'immatériel" 2003, Paris, Galilée), rejoignant ici un propos ancien de Socrate : "*Le savoir est la seule matière qui s'accroît quand on la partage*".

Quoiqu'il en soit de l'évolution des mutations en cours, il apparaît que dans le cadre de cette société cognitive, l'intelligence collective se développera plus facilement et plus rapidement dans une organisation possédant une forte cohésion sociale que dans une structure où les inégalités multiplient les rivalités.

Et l'étude des initiatives sociales et solidaires tend à montrer que la cohésion sociale favorise une intelligence collective qui s'avère source de création de richesse plus efficace et plus durable que l'allocation des ressources par le seul jeu du marché (4).

En définitive quoiqu'il en soit des évolutions futures, la cohésion sociale resterait a minima un avantage compétitif, comme c'est le cas aujourd'hui pour la gestion des biens communs ou pour les projets de l'économie sociale et solidaire.

*Arrivé à ce stade de la réflexion on verrait confirmé le rôle fondamental de la cohésion sociale dans nos territoires pour leur développement économique.*

Ce qui amène à la question suivante.

### III- Le travail social est-il une charge ou un investissement ?

Il faut commencer par rappeler ici qu'en 2013 la Commission européenne introduit la définition suivante : "**Les investissements sociaux consistent à investir dans les personnes en adoptant des mesures pour renforcer leurs compétences et leurs capacités et leur permettre de participer pleinement au monde du travail et à la société**".

Cette définition est on ne peut plus claire !

Et en France pour le Haut Conseil en Travail Social (HCTS, 23 février 2017), "*le travail social vise à permettre l'accès effectif de tous à l'ensemble des droits fondamentaux et à assurer la place de chacun dans la société*".

Et si l'on parle d'investissements sociaux comment :

- utiliser les budgets sociaux de façon plus efficace et plus rationnelle afin de garantir une protection sociale adaptée et durable ?
- renforcer les capacités actuelles et futures des personnes pour améliorer leurs chances de participer à la société et au monde du travail ?
- disposer de services et de prestations intégrés pour aider les personnes tout au long de leur vie à atteindre des résultats sociaux positifs durables ?
- mettre en œuvre des mesures préventives, plutôt que curatives, afin de réduire les besoins en prestations et disposer ainsi des moyens pour aider les personnes qui en ont le plus besoin ?

Ces questions interrogent dès lors tout autant les pratiques professionnelles que les politiques publiques.

Du point de vue des pratiques professionnelles, mettre systématiquement au cœur de l'accompagnement social les "capabilités" (selon l'expression d'Amartya Sen) des personnes et des familles, cela suppose une évolution profonde des pratiques actuelles, parfois trop normatives, encouragées en cela par la multiplication de dispositifs contraignants.

D'où l'importance fondamentale de la formation des professionnels de l'action sociale non seulement la formation initiale, mais aussi tout au long de la vie. Il s'agit là d'un investissement social essentiel. Il en est de même pour la recherche. L'utilisateur du service social en tant que porteur de capabilités (compétences, motivations, ressources) est à mettre au centre de la formation et de la recherche.

Du point de vue des politiques publiques si l'on parle désormais d'**investissements sociaux**, la question qui monte est alors de savoir si le travail social doit continuer à être analysé comme une charge, alors qu'il serait plus pertinent de le comprendre comme un investissement (presqu'au sens économique du terme ?).

En effet si le social est perçu comme un coût, il est une charge que les décideurs politiques doivent absolument chercher à réduire pour ne pas alourdir un impôt déjà conséquent en situation de crise économique et aggraver une dette déjà insupportable.

A l'inverse, si le social est perçu comme un investissement, il devient "*un placement pour l'avenir qu'il convient de faire fructifier*". Il est alors analysé, non pas en ce qu'il pèse sur les

finances publiques, mais pour ce qu'il favorise de lien social restauré, d'intégration réussie de tous les citoyens, de cohésion sociale (*et donc d'impact sur l'attractivité économique d'un territoire comme on l'a vu au paragraphe précédent*).

Selon Roland JANVIER à qui j'emprunte ces propos et dans la foulée de recherches déjà faites en ce sens (Patrick Viveret, Amartya Sen, Stiglitz, Fitoussi...), il faudrait aller jusqu'à "*modifier les critères de la comptabilité nationale pour mettre en valeur les investissements, non au regard de leur coût de court terme, mais de leur **rendement** de long terme pour le vivre ensemble*".

Le mot est lâché : celui de "**rendement des investissements sociaux**".

Car lorsqu'on dit "investissement" on espère que la dépense engagée "rapportera"... plus tard.

Pour l'État-providence, c'est une révolution copernicienne. Mais il faut en faire la preuve. Faute de quoi, l'investissement social restera une promesse.

La question du "rendement" des investissements sociaux a fait l'objet de divers travaux, mais le champ de la recherche est encore très largement à labourer, tant il est difficile d'en démêler la complexité.

Plutôt que de rendement il est d'ailleurs plus pertinent de parler de "retour sur investissement" en termes de bénéfices sociaux et de dépenses évitées.

Au début des années 2000, lorsque la Commission européenne avait lancé une réflexion sur le chiffrage des coûts évités grâce aux politiques sociales, il n'en était sorti qu'un court document à caractère très général.

Investir dans les personnes, renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience, leurs compétences ou capabilités et leur autonomie serait bien plus rentable que de continuer à assurer et gérer les risques sociaux (comme le font la majorité des États providence aujourd'hui). En clair, prévenir serait plus efficace que guérir.

Des études diverses ont été réalisées depuis une quinzaine d'années mais de qualité inégale et pouvant nuire à la crédibilité et à la pertinence de la notion.

La question a été clairement reprise en 2016-2017 par France stratégie au cours d'un certain nombre de séminaires et de documents produits, notamment le rapport final d'Arthur Heim "Comment estimer le rendement de l'investissement social ?"

Arthur Heim propose, dans ce rapport, une méthodologie pour tenter de le démontrer. C'est très intéressant mais vraiment complexe !

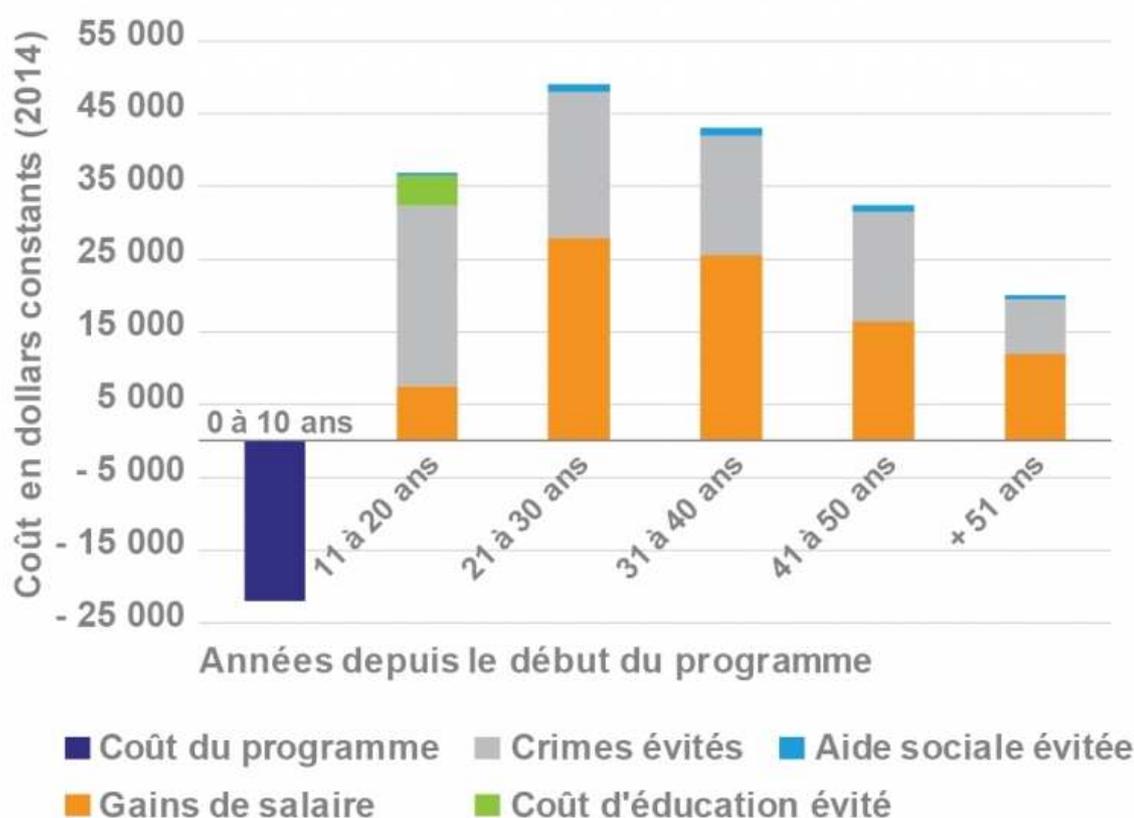
L'auteur montre que le niveau macroéconomique n'est pas pertinent. Parce qu'il est très difficile de distinguer ce qui relève de l'investissement dans le total des dépenses sociales d'un État, et parce qu'il est encore plus délicat d'établir un lien de causalité.

L'auteur préconise de se placer au niveau dit "méséo-économique" d'une politique sociale, voire d'un dispositif et de mobiliser « l'évaluation d'impact » pour mesurer ses effets. Cette

méthodologie consiste à comparer la situation des bénéficiaires d'une politique sociale à ce qu'elle serait en l'absence d'intervention, situation hypothétique appelée « contrefactuelle » qui doit être statistiquement construite. Une fois évalué l'impact d'une politique sociale, reste à estimer son rendement en mettant en regard la valorisation monétaire des effets mesurés et les coûts associés à cette politique. Ce qui relève également de méthodologies complexes.

**A titre d'illustration** est souvent cité l'exemple emblématique du *HighScope Perry Preschool Curriculum*, un programme expérimental d'éducation préscolaire pour de très jeunes enfants défavorisés, dans la banlieue du Michigan entre 1962 et 1967. Pour juger des effets du programme sur les enfants, les bénéficiaires avaient été tirés au sort et leur parcours comparé sur la durée avec celui d'un "groupe de contrôle" composé d'enfants non sélectionnés, et ce dans tous les champs, y compris l'évolution du quotient intellectuel. Les analyses coûts-bénéfices de ce programme ont été réalisés en 2010 (Heckman J.J., Moon S., Pinto R., Savelyev P. et Yavitz A. 2010).

**Estimations du rendement du programme *Perry Preschool*,  
une évaluation pionnière et à long terme**



Ce graphique présente les coûts et bénéfices nets (actualisés au taux de 3%) par enfant bénéficiaire du programme. Ces enfants, suivis toute leur vie, ont plus souvent obtenu leur diplôme d'études secondaires, ont commis moins de crimes, ont moins recours aux services sociaux et gagnent plus d'argent que la cohorte n'ayant pas bénéficié du programme. De cette

évaluation d'impact emblématique, on retient souvent l'idée qu'un dollar dépensé en matière d'intervention précoce peut rapporter 17 dollars à la société.

## **Au-delà de cette illustration où en est-on aujourd'hui ?**

Selon France stratégie, en dépit des travaux réalisés, on ne parvient pas aujourd'hui, sinon imparfaitement, à quantifier et valoriser les impacts des investissements sociaux sur la société et leur "rendement". Les calculs socioéconomiques doivent être perfectionnés pour être adaptés aux spécificités de ce type d'investissements.

C'est pourquoi suite à ses propres travaux de 2016-2017, France stratégie a mis en place dès février 2018 un groupe de travail composé d'une vingtaine d'experts issus du monde universitaire et d'administrations et organismes publics.

Ses conclusions étaient attendues à l'automne 2018. A ce jour, à ma connaissance, elles ne sont pas encore affichées. C'est dire si, comme je l'évoque plus haut, le champ de la recherche en cette matière est encore très ouvert.

Je trouverais particulièrement intéressant que l'AIFRIS, et en France l'UNAFORIS, s'emparent de ces questions.

OOO

## **Aperçu sur une expérience très originale en France :**

### **« Territoires zéro chômeur de longue durée » (6)**

Cette expérience n'est pas une réponse aux problèmes complexes évoqués ci-dessus, mais elle donne à voir que ce n'est pas une utopie de parler de "rendement des investissements sociaux".

A l'initiative d'ATD Quart Monde une étude macro-économique réalisée en 2015 et réactualisée en 2017 a évalué l'ensemble des coûts de la privation d'emploi de longue durée. Ils s'élèvent en France à un minimum de 43 Milliard d'€ par an, soit 15 000 € minimum par an et par personne concernée (voir ci-dessous le détail).

La loi 231-2016 du 29 février 2016 a suscité une expérimentation en cours sur une dizaine de territoires, avec la création du "*Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée*" présidée actuellement par Louis Gallois.

Ce fonds recueille par transfert ce qui de façon classique est affecté, dans le territoire concerné, au coût de la privation d'emploi. Les contributions proviennent donc de l'État, des conseils départementaux et régionaux, des communautés de communes et des organismes publics et privés volontaires pour entrer dans l'expérimentation.

Ces contributions sont alors redirigées vers le **financement d'emplois en CDI** utiles dans le territoire concerné mais non concurrentiels avec l'économie classique. Ce sont des activités supplémentaires exercées dans le cadre d'"Entreprises à But d'Emploi (EBE)" créées à cet effet.

Il s'agit du transfert d'un budget existant et pérenne sans coût supplémentaire pour la collectivité puisqu'il d'agit d'économies réalisées par l'embauche dans les EBE de chômeurs en longue durée. Les EBE produisent donc des emplois supplémentaires en fonction du besoin d'emploi de la population locale.

Outre la réaffectation des coûts et manques à gagner dus à la privation durable d'emploi (RSA, CMU, etc.), les EBE ont en plus le chiffre d'affaires réalisé grâce à la facturation de prestations de produits ou de services.

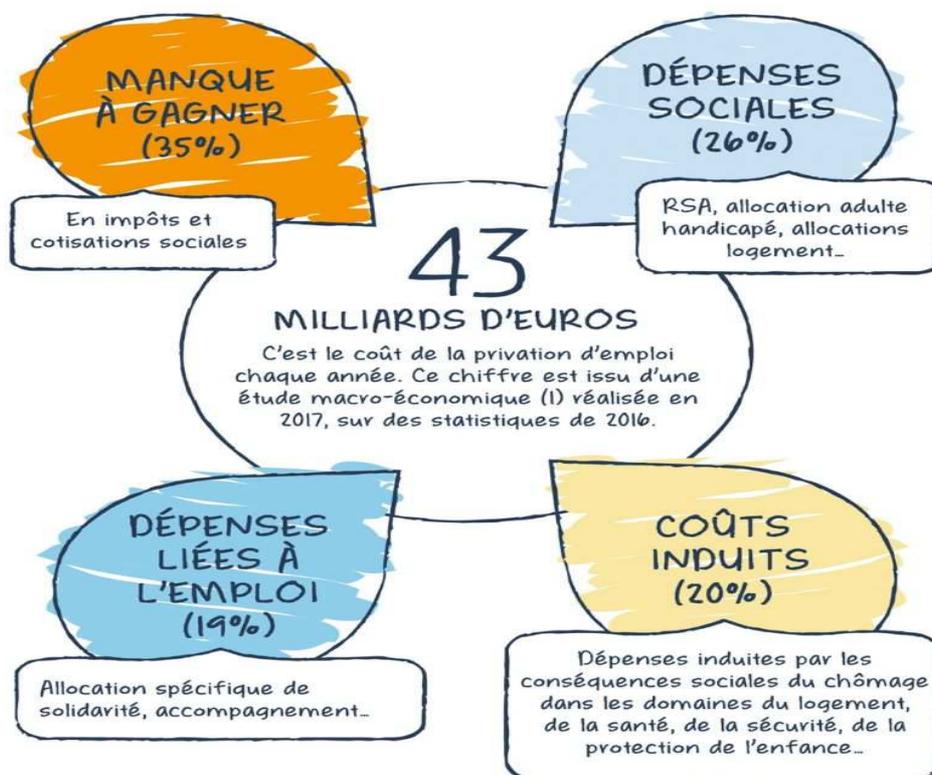
L'expérimentation engagée ne ressemble à aucune autre : elle est profondément novatrice, par son objectif (l'exhaustivité), par sa méthode (la création d'emplois utiles supplémentaires et la mise en dynamique des territoires) et par son financement (l'activation de dépenses passives et des recettes créées par la mise à l'emploi).

Ce bilan apporte également la confirmation que la mise à l'emploi de PPDE peut être financée sans accroître globalement la dépense publique et qu'elle renforce les économies locales.

Les acquis de l'expérimentation actuelle sont suffisamment convaincants pour qu'une attente forte s'exprime. Et que des dizaines de territoires volontaires se préparent d'ores et déjà à entrer dans l'expérimentation.

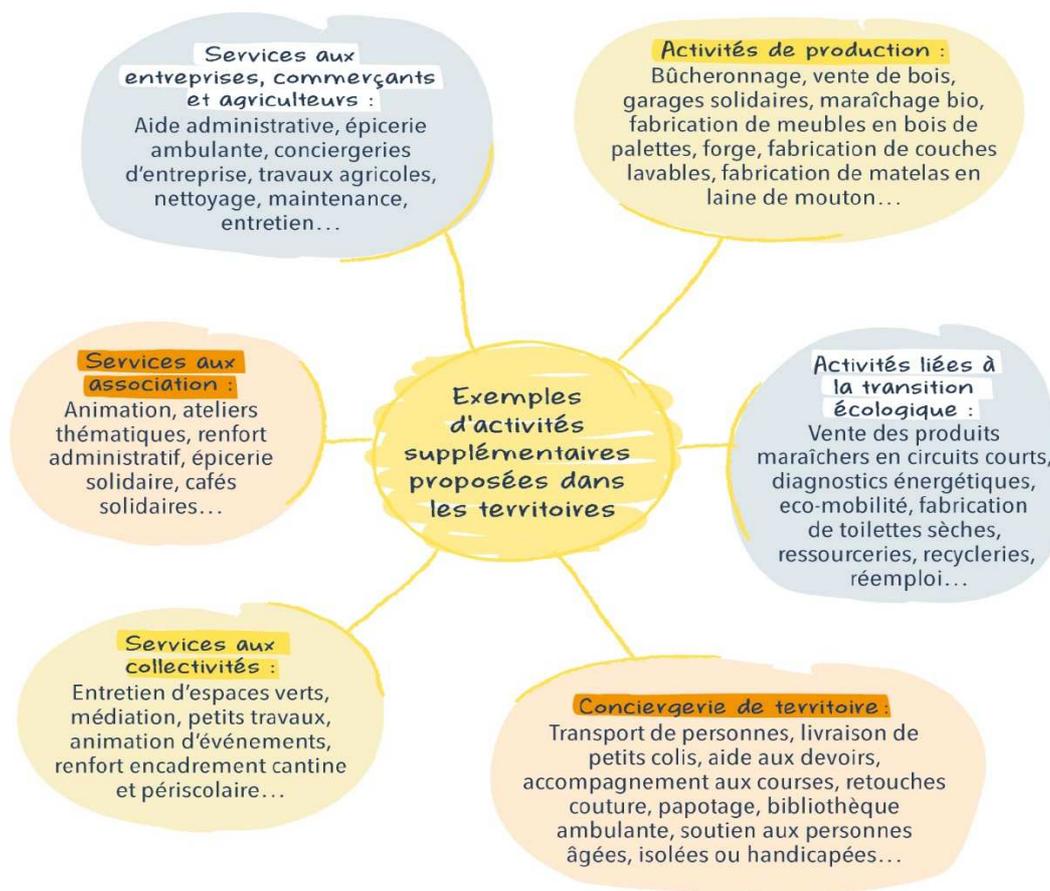
Deux dessins illustrent ci-dessous les coûts annuels de la privation d'emploi de longue durée et les types de services et prestations proposables par les EBE.

### Coûts annuels de la privation d'emploi de longue durée



(1) Étude détaillée dans le livre de Patrick Valentin : *Le droit d'obtenir un emploi*, Chronique Sociale, 2018. Précédente étude réalisée en 2015 par ATD Quart Monde

## Types de services et prestations proposées par les EBE



*Alors, oui, il me semble temps, grand temps même de considérer que les bénéfices non seulement sociaux mais économiques (encore débattus et discutés aujourd'hui mais sur lesquels planchent nombre d'économistes « hétérodoxes » partout dans le monde) qu'est à même de procurer l'intervention sociale sur le plan de la cohésion sociale, de la qualité de vie et du vivre ensemble, doivent être désormais considérés comme des investissements. Des investissements qui doivent constituer le socle des sociétés contemporaines et de leur renouveau.*

*À chacun d'entre nous d'œuvrer, là où il ou elle se trouve, et dans les organisations qui sont les nôtres, dans cette direction : celle d'un véritable renversement des perspectives, et de la production d'approches et de connaissances nouvelles, sur ces questions.*

000

## Sources et bibliographie

- Définitions du travail social. Travail social, Wikipédia.
- Définition du travail social donnée par le Haut Conseil du Travail Social (HCTS) 23 février 2017. UNAFORIS 23-03-2017 et Code de l'action sociale et des familles (Décret 2017-877 du 6-05-2017).
- Émile Durkheim *De la division du travail social*. 1893
- Conseil de l'Europe : *"Vers une Europe active, juste et cohésive sur le plan social"*. Rapport de la task force de haut niveau sur la cohésion sociale au XXIème siècle. 26-10-2007
- Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 Juillet 2010 : *Nouvelle stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale*
- Rachel GUYET, *"Les politiques de cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne"*, CERISCOPE, Pauvreté 2012
- Conseil économique, social et environnemental : *"La stratégie d'investissement social"*, Bruno Palier rapporteur février 2014
- France Stratégie, *"Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie"*. Juin 2014
- Roland JANVIER Directeur général de la Fondation Massé Trévidy (Finistère). Notamment *"Réinvestir l'action sociale dans sa dimension politique de transformation sociale"* (Intervention à IDEE 93 - 31 janvier 2018) ; *"La concurrence, une pratique incongrue en action sociale... et entre centres de formation"* (AG de l'UNAFORIS - 23-06-2016)
- Denis VALLANCE, Laurence QUINAUT, Philippe YVIN JANVIER 2013 : *"L'action sociale : boulet financier ou renouveau de la solidarité"*
- Pierre Giorgini, Président-recteur de l'université catholique de Lille : *"La transition fulgurante"* 2014, *"La fulgurante recreation"* 2016
- Richard Wilkinson et Kate Pickett *"L'égalité, c'est la santé"*, Démopolis 2010
- Gaël Giraud (chef économiste de l'AFD) : *"Le portrait du monde qui vient"*. Entretien à [HTTPS://WWW.PRESAGES.FR/BLOG/2018/GAEL-GIRAUD\\_10-04-2018](https://www.presages.fr/blog/2018/gael-giraud_10-04-2018). *"Dangers imminents liés au dérèglement climatique"* - Séminaire TREVE – École normale supérieure 3 Octobre 2017 <https://www.youtube.com/watch?v=xmoQav1k5-I>

## Références particulières

- (1) France Stratégie 2017-2027 : "La croissance mondiale d'une décennie à l'autre" Arthur Sode 2016 et "Dettes, déficit, dépenses : quelles orientations ?" Arthur Sode 2016
- (2) France Stratégie 2017-2027 : "Le coût économique des discriminations" Septembre 2016 Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
- (3) Philippe Breton (CNRS, Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe Université Marc Bloch, Strasbourg) "La société de la connaissance : généalogie d'une double réduction" dans Education et sociétés. 2005 Revue internationale de sociologie de l'éducation
- (4) Éric Dacheux et Daniel Goujon, *La cohésion sociale source de la richesse économique* (communication aux XXX<sup>e</sup> journées de l'AES Charleroi, Belgique les 9 et 10 septembre 2010).
- (5) France Stratégie : "L'investissement social : quelle stratégie pour la France ?" 2017
  - L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? Séminaire initial du 26-01-2016

- Mise de jeu - L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? Éléments pour le débat - Marine Boisson-Cohen et Catherine Collombet (PDF - 338.98 Ko) 08-02-2016  
[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/mdj\\_seminaire\\_investissement\\_social\\_final08022016.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/mdj_seminaire_investissement_social_final08022016.pdf)
  - Investir dans l'enfance Séminaire du 31-05-2016
  - Lutte contre la pauvreté : coût social ou investissement ? Séminaire du 09-06-2016
  - Investir pour l'articulation vie familiale et vie professionnelle et l'égalité entre les femmes et les hommes Séminaire du 21-06-2016
  - Investir dans la jeunesse : quelles priorités ? Quelles marges de manoeuvre ? Quels leviers ? Séminaire du 21-09-2016
  - Entretenir, renouveler et protéger le capital humain dans une perspective d'investissement social Séminaire du 09-12-2016
  - Séance finale - L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? 26-01-2017
  - Peut-on estimer le rendement de l'investissement social ? Note d'analyse janvier 2017, synthèse du document de travail Heim A. (2017), « Comment estimer le rendement de l'investissement social ? »,
  - Comment estimer le rendement de l'investissement social ? (PDF - 755.98 Ko) Arthur Heim janvier 2017
  - Lancement d'un groupe de travail sur la mesure socioéconomique de l'impact de l'investissement social 16 février 2018
- (6) "Territoires zéro chômeur de longue durée" : <https://www.tzcltd.fr/>